

CPDIFFUSION

La clef
Rte de Rochefort
49190 Denée
France

Tél.: 02 41 54 04 08
Email: sav@kirby-france.fr
Web: www.maisonpropre.net

JAUNET Marie-Laure

18 bis rue du Général d'Elbee
85290 ST LAURENT SUR SEVRE
Téléphone: 06 12 63 60 66
Email: mlaure.jaunet@sfr.fr

Montants exprimés en Euros

Désignation	Qté	P.U TTC	Total TTC
Fan Assy W/Spacer & Seal			
Déplacement Dep. 44/49/85 Déplacement à domicile du technicien sur le département de Loire-Atlantique (44), Maine et Loire (49) et la Vendée (85) uniquement			

Payée

Conditions de règlement : A réception

Règlement TTC par chèque à l'ordre de CPDIFFUSION envoyé à

La clef
Rte de Rochefort
49190 Denée

Total HT	46,00
Total TVA 20%	9,20
Total TTC	55,20
Payé	55,20
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
01/03/2019	55,20	Chèque	3765676

Nous vous conseillons de la classer avec votre dossier remis à la livraison. En cas de prolongation de garantie celle-ci fait office de certificat de garantie.

CONDITIONS DE GARANTIE

THE KIRBY COMPANY (la compagnie) garantit à l'acheteur originaire que chaque produit KIRBY est exempt de vices de matériaux et de fabrication dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien et ce, aux conditions ci-après :

I. DUREE :

- A. Pendant une période de trois ans à dater de l'achat par l'acheteur originaire en ce qui concerne toutes les pièces composantes à l'exclusion des articles non réutilisables tels que défini dans la présente convention lorsque l'appareil est utilisé à des fins personnelles, familiales ou domestiques.
- B. B. Pendant une période d'un an à dater de l'achat par l'acheteur originaire lorsque le produit est utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.

II. CONDITIONS :

A. Etendue de la garantie

La garantie est limitée aux composantes de l'appareil à l'exclusion de l'usure normale due au fonctionnement ainsi qu'aux pièces mobiles et aux articles non réutilisables.

B. Conditions d'utilisation

La garantie n'est accordée qu'en cas d'utilisation normale et soigneuse de l'appareil, selon les spécifications données par le fabricant.

La garantie ne s'applique pas aux dommages causés par accident, mauvaise usage, négligence, abus, utilisations d'autres pièces ou produits non approuvés par le fabricant et qui auraient pour objet d'affecter la stabilité ou la fiabilité de l'appareil.

C. Fourniture de pièces

La garantie a pour objet le remplacement de toute pièce qui sera avérée défectueuse et ce, par l'entremise d'un distributeur KIRBY autorisé.

D. Frais de transport

L'acheteur devra retourner la pièce défectueuse à un distributeur KIRBY autorisé. Durant la garantie les frais de transport seront supportés par l'acheteur.

E. Mise en application de la garantie

La garantie conventionnelle ne sera d'application que si le produit a été acheté auprès d'un distributeur KIRBY autorisé et n'a pas été démonté ou ouvert par toutes personnes ne travaillant pas auprès d'un distributeur agréé.

En outre, la garantie ne sera d'application que si la plaque d'identification ou le numéro de série de l'appareil n'aura été ni effacé, ni altéré, ni modifié autrement que par incendie ou par autre accident.

S'applique en état de cause la garantie légale de conformité du bien au contrat et contre les vices cachés s'applique dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

F. Limitation d'engagement

La compagnie n'assume et n'autorise aucune personne à assumer pour elle aucune responsabilité supplémentaire que celle reprise à la présente garantie en ce qui concerne la vente de ses produits.

G. Demande de réparation à domicile

En cas de demande de réparation à domicile, les frais de déplacement y compris durant la période de garantie conventionnelle seront supportés par l'acheteur.